



Certificat de Spécialisation en Maraîchage Biologique

- Accessible aux titulaires d'un diplôme agricole de niveau IV ou V
- A destination des porteurs de projet d'installation ou de conversion en maraîchage biologique, ou des personnes souhaitant occuper un poste de chef de cultures en maraîchage biologique
- 450 h de formation en centre et en entreprise, de janvier à juin



Un contenu professionnalisant, permettant de maîtriser l'ensemble des activités d'une ferme maraîchère biologique, de la production à la commercialisation :

- spécifique de l'Agriculture Biologique,
- orienté vers les systèmes maraîchers diversifiés
- et une spécialisation sur les circuits courts de commercialisation

I. Principes et réglementation de l'Agriculture Biologique

Principes agronomiques, réglementation, démarches, soutiens

Contexte de l'Agriculture Biologique régionale, réseaux techniques et professionnels

II. Techniques de production en maraîchage Biologique

Maîtrise technique des cultures maraîchères en Agriculture Biologique

Conception et gestion d'un système de production diversifié

III. Résultats technico-économiques des productions Biologiques

Diagnostic global de la ferme, approche agro-environnementale

Conduite d'un projet d'installation ou de conversion en maraîchage Biologique

IV. Transformation et commercialisation

Règles et techniques de transformation des légumes en Agriculture Biologique

Modes de commercialisation en circuits courts : AMAP, vente directe, magasins collectifs...

Un partenariat fort avec les professionnels régionaux : GABNOR, CIVAM, A PRO BIO, AVENIR, Fédération des AMAP, A Petits Pas, AFIP 59/62, Terre de Liens...



Avec le soutien du Conseil
Régional Nord-Pas-de-Calais

Contact

Jean-Marie Pottier, directeur du CFPPA
Laurence Moreau, formatrice/coordinatrice
Rue de la Mitterrie, 59463 Lomme
Tél. : 03.20.17.03.90